

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [pascal-bilodeau-csscdr-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/5a7e695d383b6eef2592f117)
<https://www.cadre21.org/membres/5a7e695d383b6eef2592f117>

Date d'obtention : 2024-11-05 15:16:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une procédure permettant d'évaluer les interventions à suivre lorsque nous sommes en présence d'un cas de Sexto. Elle permet de d'évaluer la situation et de prendre les actions dans les bons temps.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être en mesure de mieux évaluer les interventions à faire en cas de Sexto. Cela me rassure qu'il est possible de confisquer un cellulaire. Nous n'avons pas à voir la preuve visuellement (visionner l'image ou vidéo) afin de poser des actions. Dans tous les cas, nous devons contacter la police.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois faire attention à ne pas porter de jugement. Je dois me servir de la trousse et du formulaire d'évaluation. Dans tous les cas, je peux me servir de l'aide mémoire fournis dans la trousse. Je dois également faire attention à mon intervention et laisser la police intervenir.